



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 19582

Numéro SIREN : 813 622 909

Nom ou dénomination : A.P.G. AIRLINES

Ce dépôt a été enregistré le 17/07/2017 sous le numéro de dépôt 55972



20170559722016

DATE DEPOT : 17/07/2017

N° DE DEPOT : 55972

N° GESTION : 2015B19582

N° SIREN : 813622909

DENOMINATION : A.P.G. AIRLINES

ADRESSE : 66 avenue des Champs Elysées 75008 Paris

MILLESIME : 2016

.

A C F P

Audit - Conseil - Finance - Patrimoine



APG AIRLINES

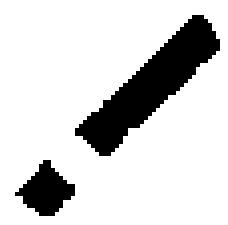
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2016

APG AIRLINES

66, avenue des champs Elysées – 75008 PARIS

Ce rapport contient 22 pages



APG AIRLINES

Siège social : 66, avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS
Capital social : 300 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2016

Aux associés,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- APG AIRLINES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

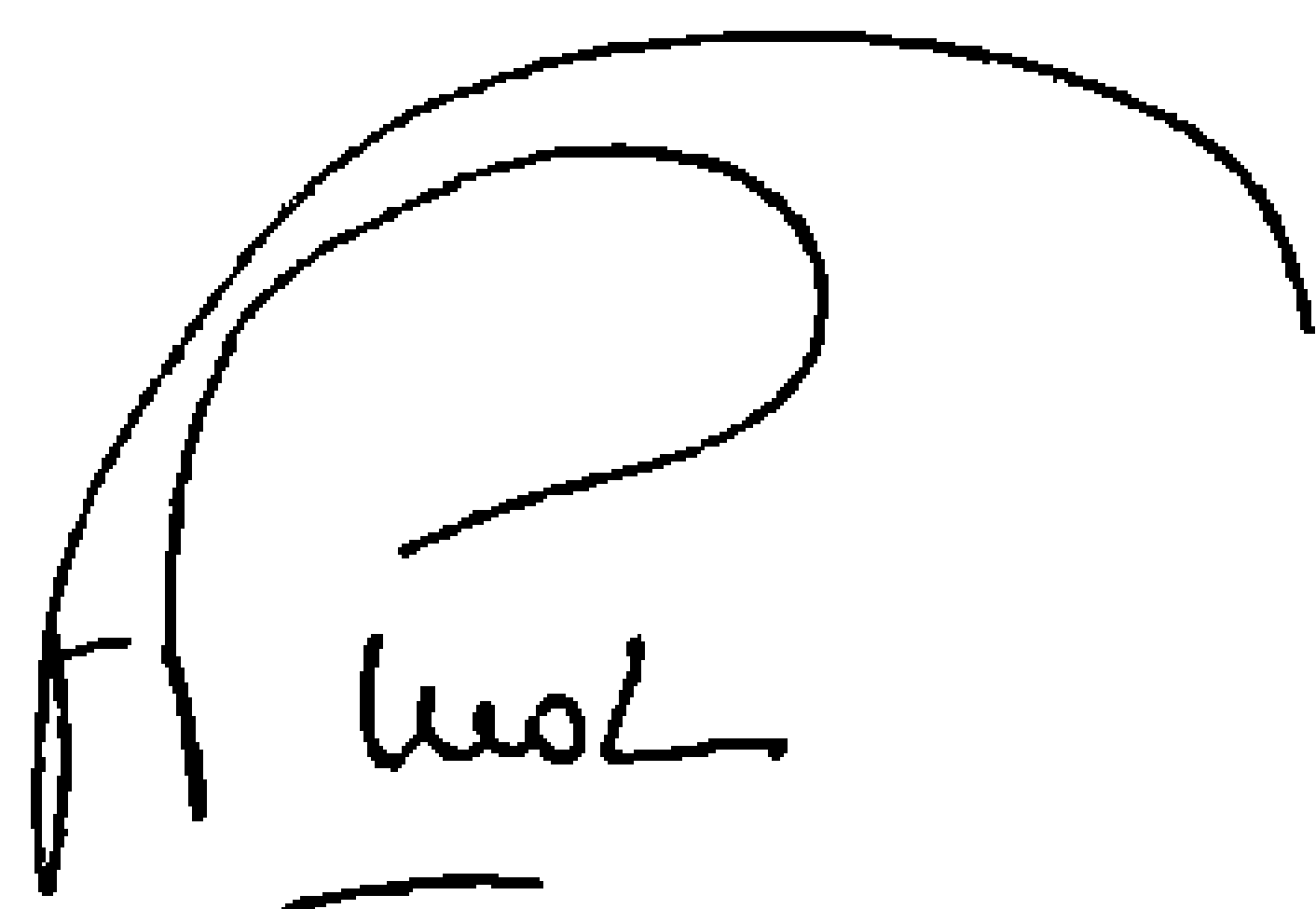
III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Paris, le 1^{er} juin 2017

Le commissaire aux comptes,
Audit Conseil Finance et Patrimoine



Fanny PINOT

BILAN ACTIF

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2016 (15)	
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	417 108	27 504	389 604	
Fonds commercial	393 545		393 545	
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres immobilisations corporelles	32 746	1 117	31 629	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	132 989		132 989	
ACTIF IMMOBILISE	976 389	28 621	947 768	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	85 337		85 337	
Autres créances	55 422		55 422	
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités	96 456		96 456	
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	38 651		38 651	
ACTIF CIRCULANT	275 867		275 867	
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 252 256	28 621	1 223 635	

Rubriques	31/12/2016 (15)	
Capital social ou individuel dont versé :	300 060	
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation dont écart d'équivalence :		
Réserves légales		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	(140 723)	
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	159 277	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	176 074	
Dettes fiscales et sociales	55 208	
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	833 075	
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	1 064 357	
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 223 635	

-140 722.66

1 223 634.76

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>	
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	92 012	174	92 186	
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	92 012	174	92 186	
Production stockée				
Production immobilisée			393 545	
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits			69	
PRODUITS D'EXPLOITATION			485 800	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			651 771	
Impôts, taxes et versements assimilés			18 154	
Salaires et traitements			149 318	
Charges sociales			62 977	
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			28 621	
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions				
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2	
CHARGES D'EXPLOITATION			910 842	
RESULTAT D'EXPLOITATION			(425 042)	
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			82	
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			114	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS			195	
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilés			9 199	
Différences négatives de change			6 677	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			15 876	
RESULTAT FINANCIER			(15 680)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			(440 723)	

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2016 (15)</i>	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges	300 000	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	300 000	
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
RESULTAT EXCEPTIONNEL	300 000	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	785 995	
TOTAL DES CHARGES	926 718	
BENEFICE OU PERTE	(140 723)	

A.P.G. Airlines

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DECEMBRE 2016

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2016, dont le total est de € 1 223 635 et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste et dégageant un résultat déficitaire de <€ 140 723>.

L'exercice a une durée de quinze mois, recouvrant la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 décembre 2016.

I - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

I - 1 Rappel des principes comptables

Les principes comptables généraux ont été appliqués dans le respect des règles communément admises :

- Continuité d'exploitation
- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables
- Prudence dans les évaluations.

Les comptes sont présentés conformément aux dispositions de la loi du 30 avril 1983 et du décret du 29 novembre 1983, applicables depuis le 1^{er} janvier 1984.

Les valeurs sont inscrites en comptabilité suivant la méthode habituelle des coûts historiques.

I - 2 Méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et respectent les règlements :

- * CRC 2004 - 6 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs
- * CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

2 - 1 Immobilisations incorporelles

Les logiciels/concessions et droits d'utilisation sont comptabilisés à leur coût d'achat. L'amortissement est pratiqué sur une durée de 3 ans.

Le certificat de transporteur aérien (CTA) inscrit à l'actif du bilan correspond à la valeur économique et une dépréciation ne paraît pas justifiée.

2 - 2 Immobilisations corporelles

Celles-ci sont évaluées à leur coût d'acquisition, prix d'achat et frais accessoires.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire et/ou dégressif selon la nature du bien et en fonction de la durée probable d'utilisation.

Les installations techniques, matériels et outillages industriels et autres immobilisations sont amortis en linéaire et/ou dégressif sur une période comprise entre 3 et 10 ans suivant le type d'immobilisation.

2 - 3 Autres postes

Les créances sont inscrites à leur valeur nominale ; une provision pour dépréciation est pratiquée en cas de difficultés prévisibles dans le recouvrement de certaines créances individualisées.

2 - 4 Changement de méthode et informations particulières

Les comptes ont été établis selon les mêmes principes que pour l'exercice précédent.

II - INFORMATIONS CONCERNANT LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

- Immobilisations incorporelles, corporelles et financières	: Annexe 2054
- Amortissements	: Annexe 2055
- Provisions	: Annexe 2056
- Echéances des créances et dettes	: Annexe 2057
- Détermination du résultat fiscal	: Annexe 2058-A
- Charges à payer	: Annexe I
- Produits à recevoir	: Annexe II
- Charges constatées d'avance	: Annexe II
- Capital social	: Annexe III

பிழைப்பு

Des groupements entreprise <u>ATC AIRLINES</u>				Néant			
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations, dotations de l'exercice	Diminutions, amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et rectifiés	Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement	TOTAL I CY	EL	EM	EN			
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL II PF	IF	27 504	PG	PII 27 504		
Terrains	PI	PJ		PK	PL		
Sur sol propre	PM	PN		PO	PQ		
Constructions	PR	PS		PT	PU		
Sur sol d'autrui	PV	PW		PX	PY		
Inst. générales, agencements, aménagements, des constructions	PZ	QA		QB	QC		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	QD	QE		QF	QG		
Autres	QH	QI	702	QJ	QK 702		
Immobilisations corporelles	QL	QM	415	QN	QO 415		
Matériel de bureau et informatique, mobilier	QP	QR		QS	QT		
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III	QU	QV	1 117	QW	QX* 1 117		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	ØY	ØP	28 621	ØQ	ØR 28 621		
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II	M7	M8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6
Constructions	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4
Sur sol d'autrui	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2
Inst. générales, agencements, aménagements, des constructions	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Inst. techniques, matériel et outillage industriels	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7
Autres	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5
Immobilisations corporelles	W6	W7	W8	W9	W1	W2	W3
Matériel de bureau et informatique, mobilier	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1
Emballages récupérables et divers							
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	Y1			Y1			Y1
Total général (I+II+III+IV)	Y2	Y3	Y4	Y5	Y6	Y7	Y8
Total général non vendu (Y2+Y3+Y4)	Y9		Y9	Y10		Total général non vendu (Y7-Y8)	Y11
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*							
	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à éteindre			Z9	Z1			
Primes de remboursement des obligations			SP	SK			

Designation de l'entreprise		ADG AIRLINES		N° 2056			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS Remises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
	1	2	3	4			
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF		
	Provisions pour hausse des prix (I) *	3V	TG	TH	TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TI	TN	TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 50 %	03	D4	D5	D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	1J	IK	IL	IM		
	Autres provisions réglementées (I)	3Y	TP	TQ	TR		
TOTAL I	3Z	TS	TT	TI'			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A		
	Provisions pour impôts (I)	5B	5C	5D	5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U		
	Autres provisions pour risques et charges (I)	5V	5W	5X	5Y		
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D	
		- corporelles	6E	6F	6G	6H	
		- titres mis en équivalence	02	03	04	05	
		- titres de participation	9C	9V	9W	9X	
		- autres immobilisations financières (I) *	06	07	08	09	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S		
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (I) *	6X	6Y	6Z	7A		
	TOTAL III	7B	TY	TZ	TA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	TB	TC	TD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	IE	IF				
	- financières	IG	IH				
	- exceptionnelles	IJ	IK				
Titres mis en équivalence - montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du CGI					10		

(I) à détailler sur leur folio séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision

NOTA : Les provisions et montants doivent pas être notés sur ce tableau mais être notés sur l'état des résultats à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de la loi n° 91-650 du 30 mai 1991

* Des explications doivent être fournies pour les montants dans la notice au 31/12

Designation de l'entreprise		AIG AIRLINES		N°	
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	
				A 1 an au plus	
				A plus d'un an	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	1L	1M	1N	
	Prêts (1) (2)	1P	1R	1S	
	Autres immobilisations financières	1T	1V	1W	132 989
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	2A			
	Autres créances clients	2Y	85 337	85 337	
	Créances rattachées à des participations (1) (2)	2Z			
	Personnel et comptes rattachés	2Y	4 700	4 700	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2Z			
	État et autres	2Y			
	collectivités	2B	49 902	49 902	
	publiques	2N			
	Divers	2P			
	Groupe et associés (2)	2C			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	2R	620	820	
	Charges constatées d'avance	2S	38 651	38 651	
	TOTAUX	2T	312 399	179 410	132 989
REVENUS	(1) Montant des	2D			
	– Prêts accordés en cours d'exercice	2E			
	– Remboursements obtenus en cours d'exercice	2F			
REVENUS	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	2G			
		2H			
		2I			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut	
				A 1 an au plus	
				A plus d'un an et 5 ans au plus	
				A plus de 5 ans	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Emprunts obligataires convertibles (1)	3A			
	Autres emprunts obligataires (1)	3B			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	3C			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	3D			
	Fournisseurs et comptes rattachés	3E	176 074	176 074	
	Personnel et comptes rattachés	3F	6 330	6 330	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3G	34 333	34 333	
	État et autres	3H			
	collectivités	3I	12 784	12 784	
	publiques	3J			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	3K			
	Groupe et associés (2)	3L	800 000	800 000	
	Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	3M	33 075	33 075	
	Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	3N			
	Produits constatés d'avance	3O			
	TOTAUX	3P	1 064 357	1 064 357	
REVENUS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	3Q			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	3R			
		3S			

(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques

* Les explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2312

Designation de l'entreprise		APC AIR LINES		N° 1		Exercice clos le 31/12/2016	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non déductibles en déduction du résultat fiscal	Rétribution du travail (entreprises à IIS)		de l'exploitant ou des associés		de son conjoint		WB
	Avantages personnels non déductibles* (sauf aménagements à porter ligne et dessous)		Autres avantages non déductibles		Autres avantages non déductibles		WC
	Autres charges et dépenses assimilées (art. 39-4 du CGI)		Autres charges et dépenses assimilées		Autres charges et dépenses assimilées		WD
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier de longue durée		Part des loyers d'apport de réintégration (art. 239 A bis D)		Part des loyers d'apport de réintégration		WE
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2° 58-B, cadre III)		Charges à payer liées à des créances et dettes non comptabilisées au bilan (cf. 2° 58-B)		Charges à payer liées à des créances et dettes non comptabilisées au bilan		WF
	Amendes et pénalités		Charges financières (art. 212 bis)*		Charges financières		WG
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						WH
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						WI
	Ligne pour les résultats fiscaux et sociaux des personnes du C.F.		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI				WJ
	Moins valeurs nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % ou de 19 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WK
Régime d'imposition par le parti innovateur		- Plus-values nettes à court terme				WL	
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values soumises au régime des fusions				WM	
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IIS)						WN	
Représentation de valeurs de l'entreprise (DGFIP)		Interests excédentaires (art. 39-1-7 et 212 du CGI)		Zones d'entreprises* (zone exonérée)		WO	
		Des plus-values attribuées (art. 212 C)		Quota-part de 10 % des plus-values à l'art. 212 C		WP	
Re-intégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxe ou au tonnage						WQ	
Résultat fiscal affecté à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						WR	
II. DÉDUCTIONS						PLRTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un GIE*						140 723	
Provisions et charges à payer non déductibles antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2° 58-B, cadre III)							
Régime d'imposition par le parti innovateur	Plus-values nettes à long terme		- imposables au taux de 15 % (16 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WS
			- imposables au taux de 0 %				WT
			- imposables au taux de 19 %				WU
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WV
			- imputées sur les déficits antérieurs				WW
Autres plus-values imposables au taux de 19 %						WX	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WY	
Régime des sociétés mères et des filiales*		Quote-part des frais et charges restant imposable à l'art. 212 C		Quote-part des produits nets de participation		WZ	
Produit net des actions et parts d'intérêts						XA	
Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*						XB	
Ventes d'immobilisation	Majoration d'affectation*						XC
	Reprise d'entreprises et de parts d'entreprises		Lignes de crédit et de prêt		Lignes de crédit et de prêt		XD
	Pôle de compétitivité hors CCI (art. 141 bis C)		Zone de développement économique		Zone de développement économique		XE
	Zone de développement économique		Zone de développement économique		Zone de développement économique		XF
	Zone de développement économique		Zone de développement économique		Zone de développement économique		XF
Ecart de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à IIS)						YG	
Deductions diverses à déduire sur le résultat		Dont déduction exceptionnelle pour les entreprises		Le régime dérogatoire par le report en arrière de l'exercice		YH	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxe ou au tonnage						YI	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables		Bénéfice (I moins II) ou déficit (II moins I)				YJ	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à IIS)*						YK	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à IIS)*						YL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICIAIRE (ligne XJ) ou DÉFICIT reportable en arrière (ligne XK)						YM	

Exercice clos le : 31 décembre 2016

CHARGES À PAYER

	Déductible	Non déductible
151- PROVISIONS POUR RISQUES		
408 - FOURNISSEURS		
Factures non parvenues		
* achats		
* autres charges externes	28 881	
428 - PERSONNEL - CHARGES À PAYER		
* autres : congés payés	5 561	
* primes et gratifications	-	
* intéressement	-	
4198 CLIENTS		
* R.R.R. à accorder	-	
438 - ORGANISMES SOCIAUX		
* charges sur congés payés	2 335	
* charges sur primes	-	
448 - ETAT - CHARGES À PAYER		
* Taxe d'apprentissage	874	
* Formation professionnelle / Fongécif	887	
* CVAE	-	
* Autres	-	
468 - CHARGES À PAYER - INT. C/c	9 199	
518 - INTERETS COURUS À PAYER		
	47 737	

Exercice clos le : 31 décembre 2016

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
<u>CLIENTS ET DIVERS</u>	
<i>Clients – produits non facturés</i>	
. Factures à établir	75 163
<u>AUTRES CRÉANCES</u>	
<i>Fournisseurs débiteurs</i>	
. Avoirs non parvenus	820
<i>Personnel</i>	
. Avances – acomptes	4 700
<i>Etat et collectivités</i>	
<i>Débiteurs divers</i>	
TOTAL	80 683

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

	Montant
IATA Frais annuels	29 135
Aelia Ass.	5 616
Abt Jeppensen	1 527
Orange	29
EAR Cotisation	2 344
TOTAL	38 651

A.P.G. Airlines

Annexe IV

Exercice clos le : 31 décembre 2016

ENGAGEMENTS HORS BILAN

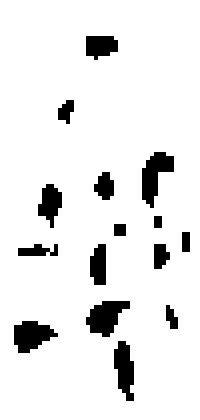
ENGAGEMENTS	Montant
Indemnités de départ à la retraite	-
Crédit baux	-
TOTAL	-

Exercice clos : 31 décembre 2016

ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES

Les créances et dettes (y compris celles représentées par des effets de commerce) figurant respectivement soit à l'actif, soit au passif et concernant les entreprises liées ou en participation font l'objet de la récapitulation ci-après :

	ENTREPRISES	
	liées	En participation
<u>A C T I F</u>		
* Créances rattachées à des (stés en) participation		
* Autres créances immobilisées		
* Débiteur divers :		
* Fournisseurs : avances - acomptes		
* Client :		
* Clients : acomptes		
* Clients : effets à recevoir		
	-	
<u>P A S S I F</u>		
* Dettes rattachées à des (stés en) participation		
* Fournisseur :		
APG	1 546	
APG DS	24 000	
* Fournisseur : Fact. non parvenues		
* Créiteurs divers :		
APG DS	3 444	
APG Inc	977	
* Associés :		
APG DS	600 000	
APG Inc	200 000	
	829 967	



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 300.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016

Madame, Monsieur,

En vos qualités d'actionnaires de la Société A.P.G. AIRLINES, vous êtes appelés en application des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de Commerce, à entendre le rapport sur l'activité de notre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, les résultats de cette activité et à prendre connaissance des perspectives d'avenir, puis à délibérer sur le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées ainsi que tous les documents prévus par nos statuts.

Votre Commissaire aux Comptes vous donnera dans son rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui vous sont présentés.

De notre côté, nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions et tous renseignements complémentaires qui pourraient vous paraître opportuns.

Les rapports de votre Commissaire aux Comptes et celui de votre Présidente, de même que les comptes annuels et autres documents et renseignements s'y rapportant ont été mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par la loi.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

1 - PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Nous vous précisons, tout d'abord, que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes qu'à celui des méthodes d'évaluation par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et respectent les règlements :

* CRC 2004 - 6 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs

* CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les annexes aux comptes annuels comportent toutes les explications légales et complémentaires.

2 - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE

Le rapport d'activité sur ce qui constitue le seizième exercice de la société comprendra les parties suivantes :

- 1) Considérations générales
- 2) Les services
- 3) Les résultats de l'exercice

1) CONSIDERATIONS GENERALES

A.P.G. AIRLINES a été créée en septembre 2015 afin de répondre à deux demandes essentielles au sein du groupe A.P.G. C'est une SAS de 300.000 euros de capital.

2) LES SERVICES D'A.P.G. AIRLINES

1. A.P.G. AIRLINES est une compagnie aérienne régulière de droit français qui opère des vols réguliers entre Nice et Bergame-Italie.

2. Parallèlement, A.P.G. AIRLINES permet également d'assurer l'indépendance du Groupe A.P.G. sur ses diverses activités liées aux services aériens et notamment l'Interline'.

3) LES RESULTATS DE L'EXERCICE

Les principaux chiffres concernant l'exercice clos le 31 décembre 2016, qui par ailleurs a une durée de 16 mois, sont les suivants :

Chiffre d'Affaires net	: €.	32 186
Production immobilisée	: €.	393 545
Résultat net avant impôt	: €.	< 440 723 >
Résultat (Déficit)	: €.	< 140 723 >

	31/12/2016	Jj/mm/aaaa	Ecart en %
Chiffre d'affaires	92 186		-
Produits d'exploitation	485 800		
Charges d'exploitation	910 842		-
Résultat d'exploitation	< 425 042 >		
Traitements et salaires	149 318		
Charges sociales	62 977		
Effectif	3		
Dépenses de travail intérimaire	0		
Résultat financier	< 15 680 >		
Résultat courant avant impôt	< 440 723 >		
Résultat exceptionnel	300 000		

SN

Impôts sur les bénéfices	-		
Résultat net	< 140 723 >		
Total du bilan	1 223 635		

3 - COMPTES CONSOLIDES

Néant.

4 - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2016 (bilan, compte de résultat et annexe), tels qu'ils vous ont été présentés et qui font apparaître, déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, un déficit de €.< 140 722,66 >.

Nous vous proposons d'affecter ce résultat de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€.< 140 722,66 >	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €.< 0,00 > à €.< 140 722,66 >)		€.< 140 722,66 >
Total	€.< 140 722,66 >	€.< 140 722,66 >

5 - RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

6 - DEPENSES NON-DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

7 - EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le chiffre d'affaires prévisionnel sera en augmentation sur l'exercice 2017. Nous devons distinguer les deux activités, à savoir celle de compagnie aérienne et celle de 'plateforme' pour l'activité du Groupe A.P.G..

Les coûts resteront maîtrisés avec toujours une équipe réduite.

En conclusion

Le résultat net prévu pour devrait être conforme au business plan prévu.

8 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Aucun événement important n'est survenu au cours de l'exercice écoulé.

9 - EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement important n'est survenu depuis la clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice.

11 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prise de participation/Cession de participation

Nous vous signalons que nous n'avons pris, au cours de l'exercice, aucune nouvelle participation.

Prises de contrôle

Néant.

Activité des filiales

Néant.

12 - SOCIETES CONTROLEES

Conformément à l'article L. 233-13 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport du nom des sociétés contrôlées et de la part du capital de la société qu'elles détiennent.

Notre société n'est pas concernée.

Participations réciproques

Conformément à l'article R.233-19 du Code de commerce, il doit être fait mention dans le présent rapport des aliénations effectuées au cours de l'exercice en application :

- * de l'article L. 233-29 du Code de commerce (participation réciproques entre sociétés par actions)
- * de l'article L. 233-30 du Code de commerce (participation réciproques entre une société par actions et une société autre que par actions).

Notre société n'est pas concernée.

13 - PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous rendons compte de l'état de la participation des salariés au capital de la société au dernier jour de l'exercice, soit le 31 décembre 2016 :

⇒ Moins de 3 %.

14 - ACTIONNARIAT SALARIE

Néant.

15 - CAPITAUX PROPRES INFÉRIEURS À LA MOITIÉ DU CAPITAL

Néant.

16 - ACTIONS GRATUITES

Pour répondre aux obligations de l'article L. 225-197-I-II, al. 4 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune action n'a été attribuée gratuitement aux Président et/ou Directeur Général.

17 - STOCK OPTIONS

Nous vous informons qu'il n'a pas été attribué d'option donnant droit à la souscription ou à l'achat d'actions aux Président et/ou Directeur Général de notre société. En conséquence, notre société n'est pas concernée par les obligations de l'article L. 225-185 al. 4 du Code de Commerce.

18 - RENOUELEMENT DE MANDATS DE LA PRESIDENTE - DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Présidente

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR a été nommée dans ses fonctions de Présidente de la Société par voie statutaire, et ce pour une durée indéterminée.

Commissaires aux Comptes

- Cabinet ACFP

La Cabinet ACFP, représenté par Fanny PINOT, a été nommé dans ses fonctions de Commissaire aux Comptes Titulaire, par décision Statutaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Sm^s

- *Jean-Paul AKNINE*

Jean-Paul AKNINE a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant, par décision Statutaire, pour six exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

19 - CONVENTIONS REGLEMENTEES

En présence de conventions réglementées, le Commissaire aux comptes doit établir un rapport spécial.

Nous vous demandons d'approuver les conventions autorisées par la Présidente au cours de l'exercice écoulé, qui sont relatées dans le rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes.

20 - OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Aucune observation n'a été présentée par le Comité d'entreprise.

21 - PRATIQUE ANTICONCURRENTIELLE

En cas de condamnation pécuniaire pour pratique anticoncurrentielle, le Conseil de la concurrence peut ordonner l'insertion de sa décision dans le rapport sur les opérations de l'exercice.

Notre société n'est pas concernée par cette mesure.

22 - DECOMPTE DU SOLDE DES DETTES FOURNISSEURS

Pour les exercices ouverts depuis le 1^{er} janvier 2009, les sociétés dont les comptes annuels sont certifiés par un Commissaire aux Comptes doivent indiquer dans leur rapport de gestion la décomposition du solde des dettes fournisseurs par date d'échéance (art. L. 441-6-1 – D.441-4 du Code de commerce)

Solde des dettes fournisseurs	< ou égal à 30 jours.	Entre 31 et 60 jours	> à 60 jours	Total
Au 31.12.2016	85 553	44 681	45 840	176 074

CONCLUSION

Nous vous rappelons que :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- la résolution relative à l'affectation des résultats,
- le rapport général du Commissaire aux Comptes accompagné des comptes annuels,

devront être déposés auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

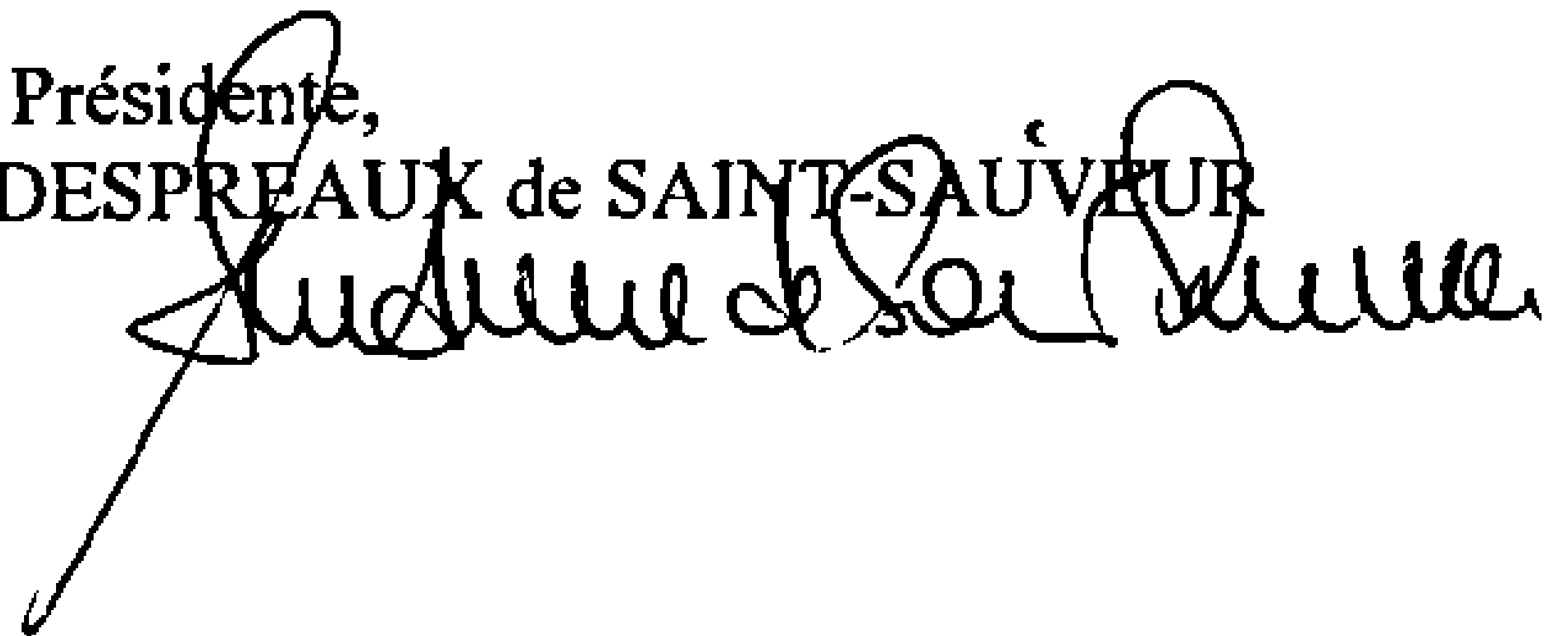
Nous demeurons à votre disposition pour vous fournir tous les renseignements complémentaires que vous pourriez souhaiter.

En conclusion, nous vous demandons de bien vouloir donner acte, à votre Présidente, des informations contenues dans le présent rapport, d'approuver purement et simplement les comptes sociaux de l'exercice écoulé, tels qu'ils vous ont été présentés, de ratifier les propositions de votre Présidente, de lui donner *quitus* pour l'exercice considéré et d'adopter dans le sens préconisé, les résolutions qui vous sont présentées.

Votre Commissaire aux Comptes va vous donner lecture de son rapport et nous vous demandons de l'approuver.

Nous vous remercions de votre confiance et de votre collaboration.

La Présidente,
S. DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 300.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 14 JUIN 2017

L'an deux mil dix sept,
Le quatorze juin à 19 heures,

Les Actionnaires de la Société "A.P.G. AIRLINES" se sont réunis au siège social de la société sur convocation faite par sa Présidente, Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR suivant lettres du 29 mai 2017.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les Actionnaires en entrant en séance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres de l'Assemblée, fait apparaître que les Actionnaires présents possèdent plus de la moitié du capital social, et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à délibérer sur l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et à l'article 18 des statuts.

L'Assemblée est présidée par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR, en sa qualité de Présidente.

Fanny PINOT, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

La Présidente constate que tous les Actionnaires ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaires ; les Actionnaires en prennent acte.

Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- Les pouvoirs des Actionnaires représentés par des mandataires,
- L'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Le rapport de gestion de la Présidente,
- Le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- Les rapports général et spécial du Commissaire aux Comptes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Puis, Madame la Présidente déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion de la Présidente, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des Actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par le Code de Commerce et les règlements ont été tenus à la disposition des Actionnaires, au siège social, à compter du jour de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

80¹

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapports de gestion de la Présidente,
- Rapports du Commissaire aux Comptes,
- Examen et approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2016,
- Quitus à la Présidente et au Commissaire aux Comptes de leur mandat pour cet exercice,
- Décisions relatives aux conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de Commerce,
- Questions diverses,
- Pouvoirs à conférer.

Après différents échanges de vue entre tous les Actionnaires, il est passé au vote des résolutions.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, au vu de la présentation du rapport de gestion de la Présidente et de la lecture du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve le rapport de la Présidente et les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2016, tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence :

✧ elle approuve les actes de gestion accomplis par Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

✧ et donne quitus entier et sans réserves de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice à :

⇒ Madame Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR au titre de sa fonction de Présidente

⇒ et au Commissaire aux Comptes.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <140.722,66> de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <140.722,66>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 0,00 à €. <140.722,66>)		€. <140.722,66>
Total	€. <140.722,66>	€. <140.722,66>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, sur les conventions relevant de l'article L. 227-10 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION

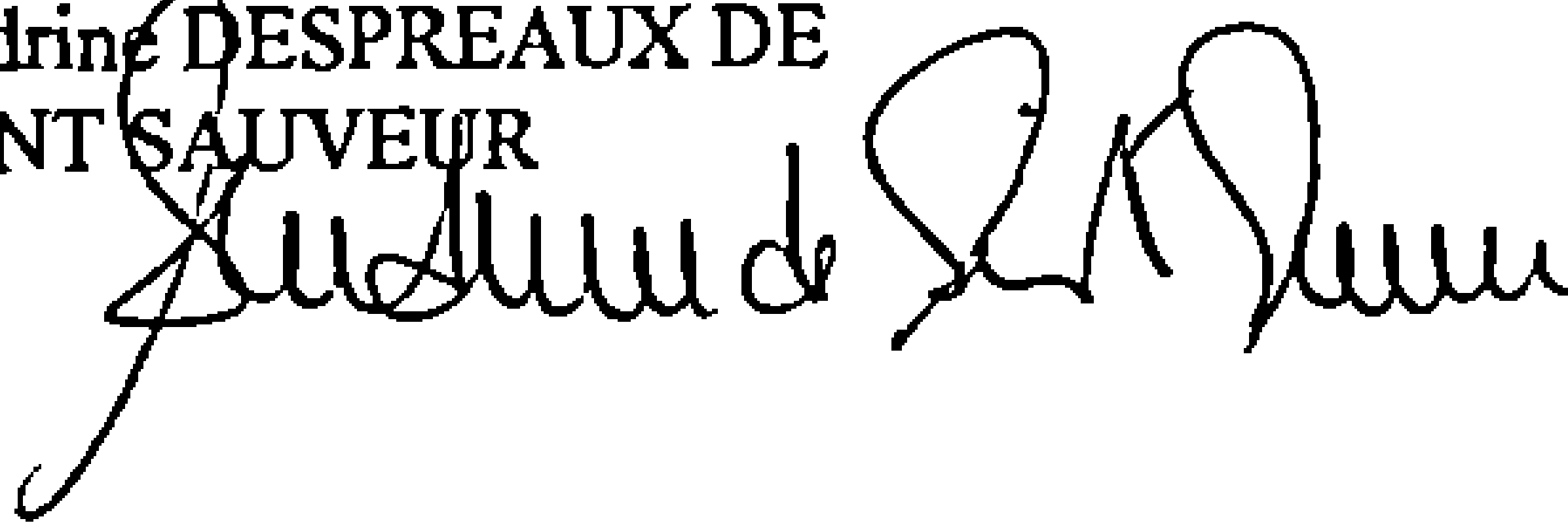
L'Assemblée Générale des Actionnaires confère tous pouvoirs à sa Présidente ou à tout autre porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités prévues par la loi.

CLOTURE

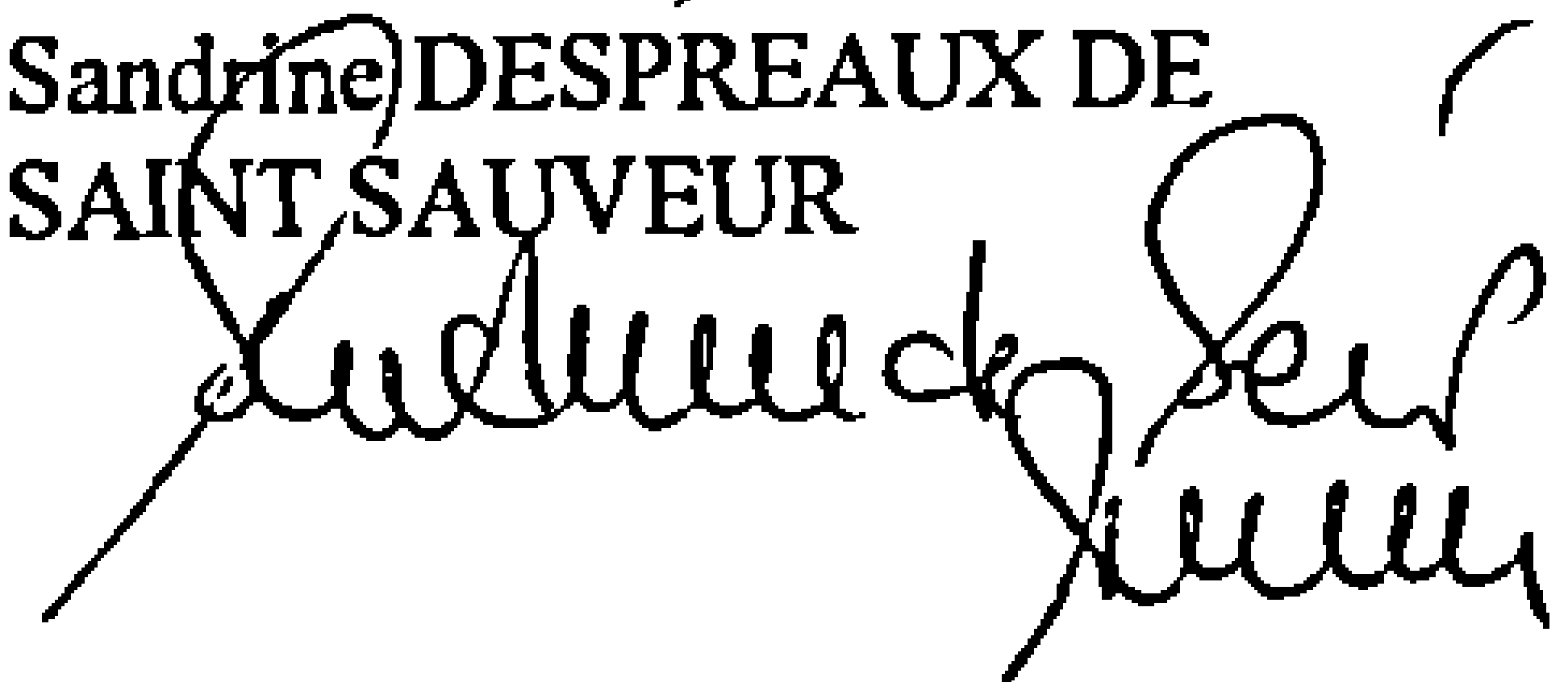
Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par la Présidente et un Actionnaire.

La Présidente,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



Un Actionnaire,
Sandrine DESPREAUX DE
SAINT SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de €. 300.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016
SELON DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2017

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve la proposition de la Présidente, et décide d'affecter le déficit de l'exercice, soit €. <140.722,66> de la manière suivante :

▪ Déficit de l'exercice	€. <140.722,66>	
▪ Au compte « Report à nouveau » (qui passera de €. 0,00 à €. <140.722,66>)		€. <140.722,66>
Total	€. <140.722,66>	€. <140.722,66>

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois exercices précédents.

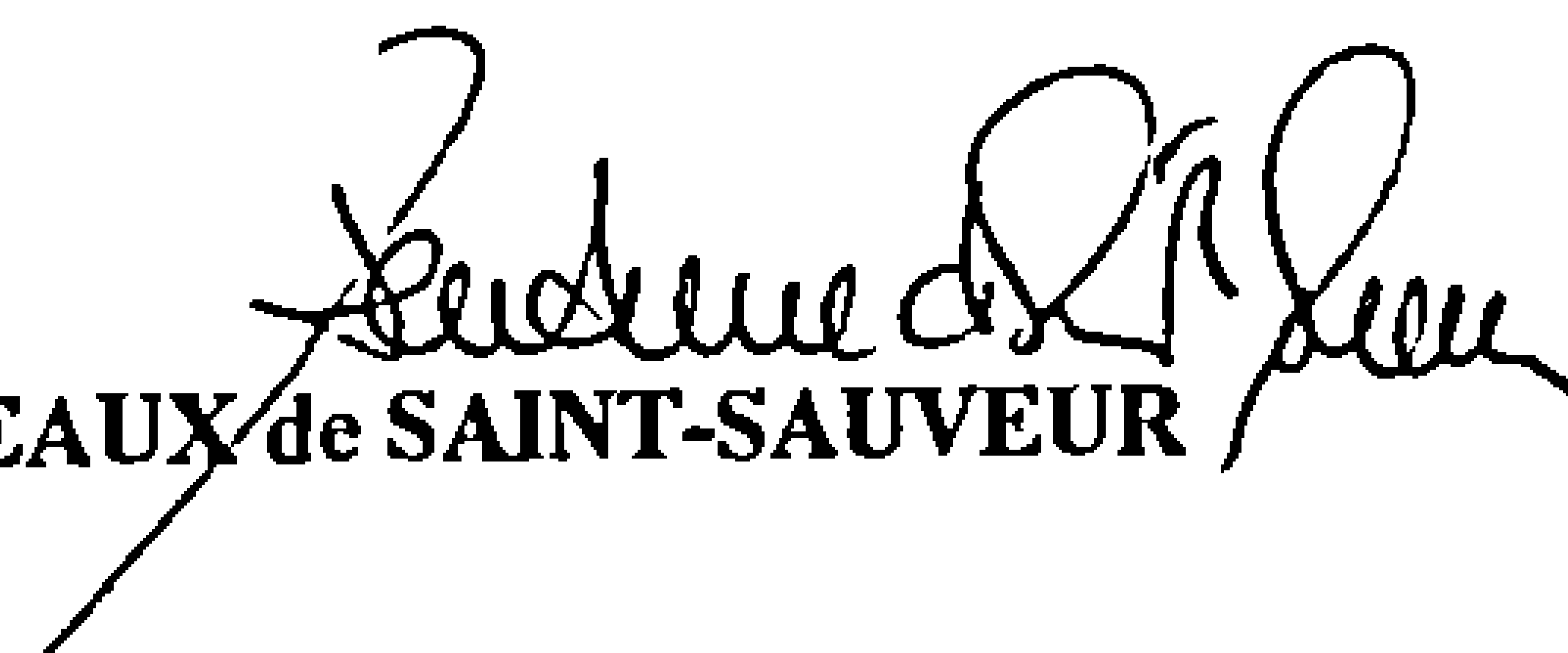
Enfin, conformément aux dispositions de l'article 223 du Code Général des Impôts, elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucunes dépenses non déductibles du résultat fiscal, au regard de l'article 39-4 du même Code.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

La Présidente

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR



A.P.G. AIRLINES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 300.000

Siège social : 66 avenue des Champs Elysées – 75008 PARIS

R.C.S : 813 622 909 R.C.S. PARIS

S.I.R.E.T. : 813 622 909 00014

POUVOIR

Je, soussignée :

Sandrine DESPREAUX de SAINT-SAUVEUR

Demeurant : 173 boulevard Pereire - 75017 PARIS

Agissant en qualité de : Présidente de la société A.P.G. AIRLINES

Donne par les présentes pouvoir à

AZUR AUDIT VCP

Demeurant 16 avenue des Arts – 94100 SAINT MAUR

de pour moi et en mon nom faire au Tribunal de Commerce de PARIS tous dépôts, immatriculations, modifications et radiations au Registre du Commerce et des Sociétés concernant ladite Société,

En conséquence, faire toutes déclarations et démarches, produire toutes pièces justificatives, effectuer tout dépôt de pièces, signer tous documents, requêtes et documents utiles, élire domicile, substituer en totalité ou en partie, et en général faire tout ce qui sera nécessaire.

Fait à Paris

Le 14 juin 2017

